

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10-363-1927 promulguant le décret du 18 janvier 1927, approuvant le protèle de budget de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1927.

n° 10-363-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 février 1927

Numéro JO
n° 363 du 01/02/1927

Date du numéro
1 février 1927

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtes et les conditions dans lesquelles ces lois, décret et arrêtes deviennent exécutoires

Vu le décret du 18 janvier 1927, approuvant le protel de budael de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1927.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— promulgué a la Côte française des Somalis pour À être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 18 janvier 1927, approuvant le projet de budget de la Côte française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrête sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.